

Modifications aux Conditions Générales 2020

MESURES TECHNIQUES ADOPTÉES SUITE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU VENDREDI 15 MAI 2020

Suite à l'interruption des courses pendant 2 mois en raison de la pandémie de Covid 19, les membres du Conseil d'Administration de France Galop ont adopté plusieurs mesures visant à adapter les règles techniques à la situation actuelle.

1) Page 57 et suivantes : PROCEDURES D'ELIMINATION (PLAT ET OBSTACLE)

A compter du 1^{er} juin, les nouvelles règles d'élimination seront :

- 1. Exclusion des chevaux ayant couru au moins une fois à l'étranger au cours de leurs 5 dernières courses. (Si plusieurs chevaux sont concernés, le choix se fera dans l'ordre croissant des sommes reçues en victoires et places depuis le 1^{er} janvier de l'année précédente inclus sauf pour les courses de 3+ où il sera tenu compte du 1^{er} janvier de l'année en cours. Un tirage au sort est effectué en cas d'égalité)**

Au lieu de :

§ 1 - Exclusion en priorité des chevaux ayant couru au cours des 8 jours précédant la course : (E3 à E8)

S'il n'est pas nécessaire d'exclure tous ces chevaux pour parvenir au nombre autorisé, sont exclus prioritairement les chevaux ayant couru, en plat ou en obstacle, à la date la plus proche de celle de la course. Pour les chevaux ayant couru à la même date, les procédures de réduction et, si nécessaire, d'élimination (§ 2, 3 et 4) seront appliquées. Pour les chevaux ayant couru à la même date, la réduction se fera dans l'ordre croissant des sommes reçues en victoires et places depuis le 1^{er} janvier de l'année précédente inclus (sauf pour les courses de 3 ans et au-dessus, où il sera tenu compte du 1^{er} janvier de cette année inclus). Un tirage au sort sera effectué en cas d'égalité des sommes reçues.

1 bis. EXCLUS (EX) : Aucun changement

- 2. Exclusion des chevaux ayant couru dans les 8 jours avant la course (E3, E4, E5, E6, E7 & E8)**

Au lieu de :

§ 2 - Exclusion préalable des chevaux ayant couru 2 fois à l'étranger lors de leurs trois dernières courses. La règle n'est pas applicable aux chevaux n'ayant jamais couru, sont prises en compte les performances de la spécialité de la course (plat ou obstacle) concernée : (N*).

Type performance	0 perf.	1 perf. française	1 perf. étrangère	2 perf. françaises	2 perf. étrangères
0 performance					
1 performance			N*		
2 performances		N*	N*		N*
3 performances					N*

3. Réduction du nombre de partants déclarés sous les mêmes couleurs : Aucun changement
4. Elimination : Aucun changement

La procédure actuelle d'élimination dans les Listed et les courses de Groupes prévoyant un retrait prioritaire des valeurs les plus basses, restera inchangée.

2) Page 63 et suivantes : CLÔTURE DES DECLARATIONS DE MONTE

Il y a lieu d'ajouter la formulation suivante :

Aucun jockey ne pourra être déclaré comme devant monter à l'occasion de courses se déroulant sur des hippodromes différents au cours d'une même journée.

Cette mesure s'appliquera jusqu'au 15 juin.